



Eghezée, le 26 mars 2020

Notre pays traverse une crise sanitaire inédite. Pour lutter contre la propagation du Coronavirus et limiter au maximum le nombre de personnes malades, des mesures exceptionnelles ont été décidées par les autorités.

La commune d'Eghezée et son Centre Public d'Action Sociale souhaitent que chacun de leurs citoyens connectés à Internet ou pas soit correctement informé. Nous remercions le voisin, l'ami, la connaissance, le membre de votre famille qui vous a apporté ce courrier.

1. Nous sommes à votre disposition si besoin pour tout souci logistique (courses alimentaires, pharmacie, produits de première nécessité). Les agents du CPAS sont joignables au **081/51.04.40** ou **081/51.24.74**
2. Pour toutes questions sur le CORONAVIRUS et sur les mesures mises en place, formez gratuitement le **0800/14.689**
3. Problème de solitude, un service est là pour vous écouter, formez le **0800/23.147**

En annexe, vous trouverez un rappel des mesures décidées et liées plus particulièrement au territoire de la commune d'Eghezée.

Elles sont d'application jusqu'au dimanche 19 avril inclus. Elles sont susceptibles d'être prolongées et adaptées par les autorités fédérales.

En espérant revenir le plus rapidement possible à une situation normale, nous vous invitons au respect rigoureux de ces mesures. N'hésitez pas à former l'un des numéros repris ci-dessus.

Prenez bien soin de vous, de vos proches et des autres.

Le Président du CPAS
Michel DUBUISSON

La Directrice générale
Delphine LAMBOTTE



Le Bourgmestre
Rudy DELHAISE

La Directrice générale
Marie-Astrid MOREAU

MESURES DE CONFINEMENT

Les citoyens sont tenus de rester chez eux afin d'éviter un maximum de contact en dehors de leur famille proche :

- Sauf pour se rendre au travail
- Sauf pour les déplacements indispensables (aller chez le médecin, au magasin d'alimentation, à la poste, à la banque, à la pharmacie, pour prendre de l'essence ou aider des personnes dans le besoin)
- L'activité physique en plein air est autorisée et même recommandée. Elle peut s'exercer avec les membres de la famille vivant sous le même toit ou un ami. Les sorties en famille vivant sous le même toit sont autorisées. Il est important de conserver une distance raisonnable entre les individus.
- Les rassemblements ne sont pas permis

MAISON COMMUNALE - ACCUEIL DU PUBLIC

L'administration communale reste accessible aux heures habituelles mais uniquement sur rendez-vous. Afin de limiter les déplacements vers les services communaux, nous vous invitons à prendre contact préalablement avec ceux-ci :

- Population & Etat civil : 081/810.137
- Cadre de vie (urbanisme & environnement) : 081/810.167
- Pour les autres services : 081/810.120

Nous privilégions les contacts téléphoniques, par mails et l'envoi des documents par courrier. Nous vous recommandons de ne vous rendre à l'administration communale que pour réaliser des démarches strictement nécessaires.

CPAS

L'ensemble des services du CPAS travaille à bureaux fermés

- **Les permanences sur place** du service social, du service de médiation de dettes et du service d'insertion socioprofessionnelle sont suspendues. Les usagers sont invités à prendre contact avec ces services, par téléphone **(081/51.04.40 ou 081/51.24.74)**
 - **Les services de maintien à domicile :**
 - Le service repas poursuit sa mission normalement et les mesures d'hygiène seront renforcées ;
 - Au SAVIQ : les trajets médicaux sont reportés ; les courses seront faites par les agents SANS les usagers
 - Au service d'aide familiale : les prestations se poursuivent chez les bénéficiaires pour lesquels les prestations sont jugées nécessaires.
- Le service est joignable soit par téléphone **(081/51.04.40 ou 081/51.24.74)**

Le taxi service peut faire les courses alimentaires et de médicaments POUR les habitants qui n'ont pas de solution (famille ou voisins). Plus aucun transport de personne n'est autorisé.

- Les rendez-vous "**allocations de chauffage**" sont postposés (vous avez 60 jours à dater de la facture pour introduire la demande)
- Les **permanences** de l'Espace public numérique, de la psychologue et de l'avocat sont supprimées
- À **Zone libre** : Les animations et sorties sont annulées pour tous les groupes
- **L'école des devoirs** est fermée tant que les cours sont suspendus dans les écoles
- La **Manne à fer et la Malle à Fringues** sont fermées.

MARCHE DOMINICAL

Il a été décidé de supprimer le marché du dimanche jusqu'au 5 avril 2020 inclus.

HORECA / RESTAURANTS / GITES

Fermeture complète de tous les cafés et restaurants de l'entité.

Snacks, traiteurs, food trucks, friteries, livraisons à domicile, restaurants « reconvertis » en traiteur (plats à emporter) sont autorisés. Toutefois, la consommation sur place est interdite (ex : friterie) et les gérants de ces établissements doivent prendre les dispositions adéquates pour éviter les files d'attente et les attroupements.

Les logements récréatifs et touristiques (gites, campings, centre de vacances B&B, AirBNB, ...) doivent fermer. Les éventuelles personnes qui y résident de manière permanente peuvent évidemment rester.

COMMERCES

Les magasins et commerces non-essentiels sont fermés, à l'exception des magasins alimentaires, des pharmacies, des magasins d'alimentation pour animaux, les libraires et lavoir.

Par ailleurs, l'accès aux grandes surfaces sera régulé, avec un accès limité à un nombre précis de clients (1 personne par 10m² et une présence de 30 minutes maximum).

Les magasins de nuit peuvent rester ouverts jusqu'à 22h en respectant les consignes en termes de distanciation sociale.

Les coiffeurs sont fermés, même avec RDV.

Il est inutile de se précipiter dans les magasins. Aucun problème d'approvisionnement n'est à craindre.

CULTES

Toutes les cérémonies religieuses sont annulées.

Les funérailles ne sont plus autorisées à l'intérieur des églises. Une brève cérémonie peut se tenir dans le cimetière dans la plus stricte intimité.

SOINS ET SANTE

Il est vivement recommandé d'annuler et de postposer les soins médicaux non urgents et ni essentiels (ex : détartrage dentiste)

PLAINES DE JEUX / BUREAUX DE PARIS

Les plaines de jeux intérieures et extérieures, bureaux de paris et centre récréatifs sont fermés jusqu'au 5 avril inclus.

DEMENAGEMENTS

Les déménagements sont autorisés.

DECHETS

Les recyparcs sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Les collectes de déchets ménagers sont assurées dans la mesure du possible.

Les sacs bleus (PMC) ne sont plus distribués à l'administration communale. Vous pouvez en acheter dans les grandes surfaces.

La collecte du verre par apport volontaire (bulles à verre) est assurée normalement.

La collecte des encombrants sur demande opérée par la Ressourcerie Namuroise est suspendue à partir de ce jour.

Oxfam-Solidarité est contraint de suspendre ses activités de collecte textile par bulles pour une période indéterminée.